MERVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

N° 050/2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Le Maire de Merville,
Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2212-2, L.2213-1, L2213-2, L.2213-5, L.2512-13,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.44, R.225 et 225-1,
Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir du pouvoir de police en matière de circulation et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
Vu l'article R.26, paragraphe 15 du Code Pénal,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation sur la place du 11 novembre 1918, à l'occasion de la commémoration le 08 Mai 2025.

ARRETE

Article 1er :
La commune de Merville organise la commémoration du 08 mai 1945, située Place du 11 novembre 1918 à Merville.

Article 2 :
A cette occasion, le stationnement et la circulation seront interdits, Place du 11 novembre 1918 le :

- **Mercredi 08 mai 2025 de 10h à 11h15**

Article 3 :
Le Maire de la Commune de Merville, les agents de la police municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Affiché le : 25/04/2025

Fait à Merville, le 24/04/2025
Le Maire
C.AYGAT

MAIRIE DE MERVILLE (31 Haute-Garonne)